



Avec l'aide de notre partenaire privilégié, le **Cabinet PICARD JORE**, nous avons défini **7 grandes règles de construction** pour apporter des solutions concrètes en matière de confort et d'environnement.

Les **7** règles de construction pour maîtriser sa consommation d'énergie

1 Concevoir une maison bioclimatique

Orienter les pièces en fonction de leur occupation.

Les pièces de vie sont disposées sur les façades les mieux exposées.



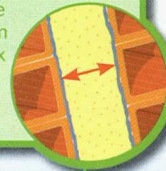
Aménager des espaces tampon sur les orientations les plus défavorables.

Le garage, la lingerie, etc. sont souvent utilisés comme zone tampon afin d'améliorer l'isolation de la maison.



2 Poser une isolation efficace.

L'isolation est optimisée, suivant la forme de votre maison et les matériaux utilisés pour la construction.



3 Installer des menuiseries performantes en nombre suffisant.

La lumière naturelle permet d'éclairer vos pièces en diminuant la consommation électrique.

Le soleil qui pénètre dans l'habitation permet de chauffer gratuitement votre maison l'hiver.



4 Installer la production d'eau chaude sanitaire au cœur de l'habitation.

Réduire la distance entre votre robinet et la production d'eau chaude vous permet de limiter votre consommation d'eau chaude.



5 Installer une ventilation efficace pour garder une maison saine.

La ventilation efficace permet le renouvellement de l'air hygiénique en limitant les pertes de chaleur.



6 Installer un dispositif de programmation de chauffage.

Ce dispositif permet à l'utilisateur de mieux gérer son chauffage en période d'inoccupation.



7 Installer un système de chauffage performant.

Un système équipé d'émetteurs performants et de thermostats précis pour mieux gérer la température du logement.



Pour connaître la performance de votre logement, votre constructeur peut vous délivrer le

“ DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ”

Au même titre qu'un appareil électroménager, une maison ou un appartement consomme de l'énergie.

Le “DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE”, sur une échelle de A à G, vous permet de connaître le niveau de performance énergétique de votre habitat.

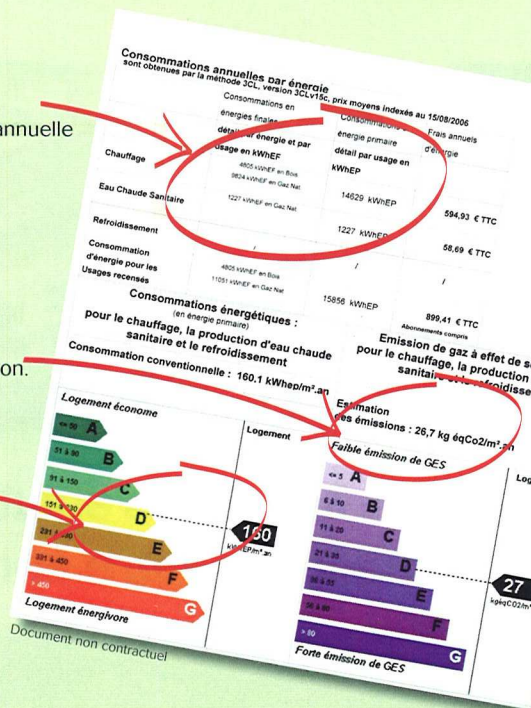
Le “DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE” est devenu obligatoire pour les logements neufs et logements existants.

Comment lire votre “DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE” ?

Estimation de la consommation annuelle par énergie.

Émission de gaz à effet de serre de votre habitation.

Classement énergétique du logement.



Quelques solutions en + pour mieux maîtriser votre consommation d'énergie

Après une étude personnalisée avec notre partenaire, le **Cabinet PICARD JORÉ**, nous pouvons vous proposer des solutions pour améliorer la performance de votre logement, et vous faire réaliser des économies.

Voici quelques exemples :



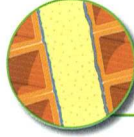
BALLON D'EAU CHAUDE SOLAIRE pour couvrir jusqu'à 60 % de votre consommation d'eau chaude.



Installation d'un système de chauffage haut rendement tel que **POMPE À CHALEUR, CHAUDIÈRE À CONDENSATION**, etc.



Pose d'une **VENTILATION MÉCANIQUE DOUBLE FLUX** pour limiter les déperditions et améliorer le confort.



Mise en œuvre de système constructif innovant (**BRIQUE, MONOMUR, ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR...**) afin d'améliorer le confort d'été et d'éviter le recours à la climatisation.



RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE pour l'arrosage des espaces verts et l'entretien courant de la maison.



Demandez une étude personnalisée auprès de votre constructeur.